



Modification de plomberie dans mon logement

Par Fabienl34

Bonjour,

Je suis actuellement locataire dans un logement social et a cause d'une fuite d'eau le plombier envoyer par le gestionnaire du logement a retirer le robinet d'arrivée d'eau. Depuis nous ne pouvons donc pas utiliser notre lave linge et notre lave vaisselle. De ce que le plombier nous a dit l'installation des sorties et arrivée d'eau ont été faites par un locataire précédent bien que nous n'en avons pas connaissance au moment de prendre le logement.

Je voudrais savoir si nous avons un moyen de forcer le gestionnaire a remettre notre installation en état c'est a dire avec une arrivée et une sortie d'eau dans la même pièce comme c'était le ça au moment de la prise de notre logement.

Je précise que nous avons investi dans le lave linge et le lave vaisselle en fonction de l'installation déjà existante.

Merci de vos réponses !

Bonne journée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce que ces arrivées d'eau ont été indiquées dans l'état des lieux d'entrée ?

Si oui, vous pouvez faire valoir le code civil :

Article 1723

Créé par Loi 1804-03-07 promulguée le 17 mars 1804

Le bailleur ne peut, pendant la durée du bail, changer la forme de la chose louée.

Si non, vous devrez faire intervenir un plombier à vos frais et surtout veiller au bon entretien (changer les joints, fermer le robinet hors utilisation, etc) pour éviter de futurs déboires.